

que l'on peut considérer comme «la meilleure technologie qui soit» pour ce polluant.

RECOMMANDATION 4 - Centrales alimentées au charbon

Le sous-comité recommande que toutes les centrales alimentées au charbon, qui sont en voie d'être aménagées ou dont on envisage la construction au Canada, soient tenues d'utiliser les meilleurs dispositifs disponibles pour réduire les émissions d'oxydes de soufre et d'azote.

En avril 1981, le ministère de l'Environnement a publié des «Lignes directrices nationales sur les dégagements des centrales thermiques nouvelles». Ces lignes directrices précisent «les concentrations dans lesquelles les unités génératrices d'électricité mues à la vapeur, alimentées par les combustibles fossiles ne devraient pas dégager d'oxydes d'azote (NO_x), de particules et d'anhydride sulfureux (SO₂)». Il y est dit que les limites recommandées «peuvent être atteintes à l'aide des méthodes actuellement utilisables dans l'industrie pour réduire les rejets des polluants mentionnés», autrement dit, en utilisant les meilleurs dispositifs disponibles. Ces dispositifs sont capables de réduire les émissions de NO_x de 50 p. 100, de particules de 99 p. 100 et de SO_x de 90 p. 100. Bien que le ministre de l'Environnement ait recommandé aux provinces d'adopter ces lignes directrices, aucune ne l'a encore fait.

Jusqu'à maintenant, seul le gouvernement de l'Alberta a pris des règlements qui tiennent compte des lignes directrices sur les centrales thermiques. Toutefois, aucune nouvelle centrale alimentée au charbon n'est en voie d'être aménagée en Alberta pour l'instant. La Saskatchewan a construit une nouvelle centrale thermique au charbon qui utilise les brûleurs à faibles dégagements de NO_x, injecte du sorbant pour absorber le SO₂ et a recours au charbon à faible teneur en soufre comme combustible.

RECOMMANDATION 5 - Hydro-Ontario

Le sous-comité recommande que le gouvernement fédéral incite le ministère de l'Environnement de l'Ontario à forcer l'Hydro-Ontario à utiliser les meilleurs dispositifs existants pour réduire les émissions d'oxydes de soufre et d'azote dans toutes les centrales alimentées au charbon qui sont en voie d'être aménagées ou dont on envisage la construction dans la province.

L'Hydro-Ontario n'a encore installé aucun épurateur de gaz de carneau dans l'une ou l'autre de ses centrales au charbon. Toutefois, celles-ci